

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MEDICAMENT VETERINAIRE

ADVANTAGE 40 MG SOLUTION SPOT-ON POUR CHATS ET LAPINS DE COMPAGNIE (< 4 KG)

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Chaque unidose (pipette) de 0,4 mL contient :

Substance active :

Imidaclopride	40 mg
---------------	-------

Excipients :

Composition qualitative en excipients et autres composants	Composition quantitative si cette information est essentielle à une bonne administration du médicament vétérinaire
Alcool benzylique (E1519)	832,0 mg/mL
Butylhydroxytoluène (E 321)	1,0 mg/mL
Carbonate de propylène	

Solution de couleur jaune clair à légèrement brunâtre.

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Chats et lapins de compagnie.

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

Chez les chats :

Prévention et traitement des infestations par les puces (*Ctenocephalides felis*).

Chez les lapins de compagnie :

Traitement des infestations par les puces.

Les puces sont tuées un jour après le traitement. Un seul traitement prévient les ré-infestations par les puces pendant 3 à 4 semaines chez les chats et jusqu'à une semaine chez les lapins.

Le médicament vétérinaire peut être intégré dans un programme thérapeutique de la Dermatite Allergique par Piqûres de Puces (DAPP) chez les chats, après diagnostic par un vétérinaire.

3.3 Contre-indications

Ne pas traiter les chatons non sevrés de moins de 8 semaines.

Ne pas utiliser chez les lapins de moins de 10 semaines.

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients.

3.4 Mises en garde particulières

Une utilisation non raisonnée d'antiparasitaires ou s'écartant des recommandations du RCP peut augmenter la pression de sélection de résistance et entraîner une diminution de l'efficacité. La décision d'utiliser le médicament vétérinaire doit être fondée sur l'identification de l'espèce parasitaire et l'évaluation de la charge parasitaire, ou du risque d'infestation sur la base de ses caractéristiques épidémiologiques, pour chaque animal.

Il faut envisager la possibilité que d'autres animaux du même foyer puissent être une source de réinfection par les puces et les traiter si nécessaire avec un produit approprié.

La ré-infestation due à l'apparition de nouvelles puces dans l'environnement peut persister pendant 6 semaines voire plus, après le traitement. Le renouvellement du traitement peut alors s'avérer nécessaire en fonction de la pression parasitaire. Lors d'infestation massive de l'environnement par les puces, il peut être recommandé d'utiliser en complément un traitement approprié de l'environnement contre les puces adultes et leurs stades de développement en particulier du panier de l'animal, de sa litière et de ses zones de repos habituelles telles que les tapis et les tissus d'ameublement. Afin de traiter au mieux les infestations de l'environnement, il est recommandé que tous les chiens, chats et lapins du foyer soient traités. Le traitement des chattes et lapines allaitantes contrôle les infestations par les puces des mères et de leur portée.

Le médicament vétérinaire reste efficace si l'animal est mouillé, par exemple après une averse. Cependant, le renouvellement du traitement peut s'avérer nécessaire en fonction de la présence ou non de puces dans l'environnement. Dans ce cas, un intervalle minimum d'une semaine doit être respecté entre deux applications.

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles

Ce médicament vétérinaire s'utilise par application cutanée et ne doit pas être administré par voie orale.

Eviter le contact de la solution avec les yeux ou la bouche de l'animal traité.

Veiller à ce que des animaux récemment traités ne puissent se lécher entre eux.

Tout collier doit être retiré avant l'application du médicament vétérinaire. Avant de remettre le collier, veillez à ce que la zone traitée soit sèche.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Ce médicament vétérinaire contient de l'alcool benzylique et peut provoquer une sensibilisation cutanée ou des réactions cutanées transitoires dans de rares cas (par exemple, irritation, picotements). Les personnes présentant une hypersensibilité connue à l'imidaclopride et à l'alcool benzylique doivent éviter tout contact avec ce médicament vétérinaire.

Eviter tout contact du médicament vétérinaire avec la peau, les yeux et la bouche. Ne pas masser le site d'application.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'application.

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact accidentel du médicament vétérinaire avec les yeux, rincer abondamment les yeux à l'eau. Si une irritation de la peau ou des yeux persiste ou si le médicament vétérinaire est ingéré accidentellement, consulter immédiatement un médecin, et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Après application, ne pas caresser ni toiletter les animaux jusqu'à ce que le site d'application soit sec. Bien se laver les mains après l'application.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement

L'imidaclopride est toxique pour les organismes aquatiques, voir rubrique 5.5.

Autres précautions

Le solvant présent dans ce médicament vétérinaire peut tâcher certains matériaux tels que le cuir, les tissus, les plastiques et les surfaces vernies. Laisser sécher le site d'application avant de permettre le contact avec de tels matériaux.

3.6 Effets indésirables

Chats :

Très rare (< 1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) :	Agitation Diarrhée ¹ , Salivation excessive ² , Vomissements ¹ Signes nerveux (tels que Dépression, Incoordination, Tremblements) Réaction sur le site d'application (telles que perte de poil, rougeurs, démangeaisons et lésions cutanées)
---	--

¹Peut survenir après ingestion orale.

²Peut survenir si le chat lèche le site d'application immédiatement après le traitement en raison du goût amer. Ce n'est pas un signe d'intoxication et disparaît en quelques minutes sans traitement.

Lapins de compagnie :

Peu fréquent (1 à 10 animaux / 1 000 animaux traités) :	Agitation Diarrhée ¹ , Salivation excessive ² Réaction sur le site d'application (telles que perte de poil, rougeurs, démangeaisons et lésions cutanées)
--	--

¹Peut survenir après ingestion orale.

²Peut survenir si le lapin lèche le site d'application immédiatement après le traitement en raison du goût amer. Ce n'est pas un signe d'intoxication et disparaît en quelques minutes sans traitement.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire soit au titulaire d'AMM ou son représentant local soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir la notice pour les coordonnées respectives.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Gestation et lactation :

Aucun effet toxique sur la reproduction n'a été observé chez le rat et aucun effet embryotoxique primaire ou tératogène n'a été observé au cours des études sur le rat et le lapin. Les études menées chez les chattes gestantes et en lactation, en contact avec leur portée, sont limitées. Ces essais n'ont montré aucun effet indésirable chez ces animaux.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune interaction n'a été observée entre ce médicament vétérinaire, administré à deux fois la dose thérapeutique, et les médicaments antiparasitaires vétérinaires classiquement utilisés : lufénuron, pyrantel et praziquantel chez le chat.

La compatibilité de ce médicament vétérinaire a été également démontrée avec un large éventail de traitements de routine dans les conditions pratiques, y compris la vaccination.

3.9 Voies d'administration et posologie

Application spot-on. Pour usage externe seulement.

Un sous-dosage pourrait entraîner une utilisation inefficace et favoriser le développement d'une résistance.

Afin de garantir une posologie appropriée, le poids corporel doit être déterminé aussi précisément que possible.

Posologie et rythme d'administration :

La dose minimale recommandée est de 10 mg d'imidaclopride par kg de poids corporel, ce qui équivaut à 0,1 mL/kg de médicament vétérinaire.

Poids du chat / lapin (en kg)	Taille de pipette à utiliser	Volume de la pipette (mL)	Imidaclopride (mg/kg de poids corporel)
--	------------------------------------	------------------------------------	--

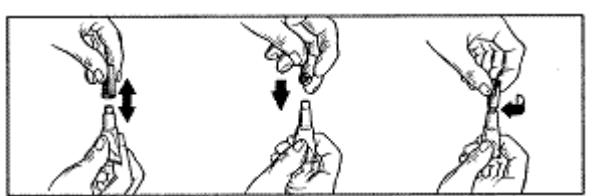
< 4 ADVANTAGE 0,4 Minimum 10
kg 40 MG POUR
CHATS ET
LAPINS

Pour les chats ou les lapins de compagnie de 4 kg ou plus, utilisez la taille de pipette disponible appropriée au poids de l'animal à traiter.

En cas de traitement ou de prévention d'infestation par les puces, la nécessité et la fréquence du ou des traitements doivent être basées sur l'avis d'un professionnel et tenir compte de la situation épidémiologique locale et du mode de vie de l'animal.

Mode d'administration :

Sortir une pipette de l'emballage. Tenir la pipette en position verticale, tourner et tirer le bouchon. Utiliser le bouchon à l'envers pour visser et perforer l'orifice de la pipette.



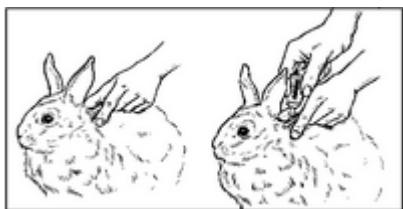
Administration chez le chat :

Ecartez les poils de la base du cou du chat pour que la peau soit visible. Placer l'extrémité de la pipette sur la peau et presser fermement plusieurs fois pour en vider le contenu directement sur la peau. L'application à la base du crâne minimisera le risque de léchage du médicament vétérinaire par le chat. Appliquer uniquement sur une peau saine.



Administration chez le lapin :

Ecarter les poils de la base du cou du lapin pour que la peau soit visible. Placer l'extrémité de la pipette sur la peau et presser fermement plusieurs fois pour en vider le contenu directement sur la peau. L'application à la base du crâne minimisera le risque de léchage du médicament vétérinaire par le lapin. Appliquer uniquement sur une peau saine.



3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

Chez le chat, l'application hebdomadaire de 5 fois la dose thérapeutique pendant 8 semaines n'a provoqué aucun signe clinique indésirable.

Chez le lapin, l'administration de 45 mg d'imidaclopride/kg de poids corporel pendant 4 semaines consécutives (soit 4 fois la dose thérapeutique) n'a provoqué aucun effet indésirable.

Dans de rares cas lors de surdosage ou de léchage du site d'application, des troubles nerveux (tels que contractions, tremblement, ataxie, mydriase, myosis ou léthargie) peuvent survenir chez les chats. Une intoxication après ingestion accidentelle chez l'animal est improbable. En cas d'ingestion accidentelle, un traitement symptomatique doit être instauré. Il n'y a pas d'antidote spécifique, l'administration de charbon actif peut être bénéfique.

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Sans objet.

3.12 Temps d'attente

Ne pas utiliser chez les lapins destinés à la consommation.

4. INFORMATIONS PHARMACOLOGIQUES

4.1 Code ATCvet

QP53AX17.

4.2 Propriétés pharmacodynamiques

L'imidacloride, 1-(6-Chloro-3-pyridylméthyl)-N-nitro-imidazolidin-2-ylideniamine, est un antiparasitaire externe appartenant à la famille des chloronicotiniles. Du point de vue chimique, il s'agit plus précisément d'une chloronicotinyl nitroguanidine.

La substance possède une forte affinité pour les récepteurs nicotiniques de l'acétylcholine de la région

post-synaptique du système nerveux central des insectes. L'inhibition de la transmission cholinergique conduit à la paralysie et à la mort des insectes. De par sa faible affinité pour les récepteurs nicotiniques des mammifères et son faible passage supposé de la barrière hémato-méningée de ceux-ci, l'imidacloride n'a pas d'effet sur le système nerveux central des mammifères. Ceci est confirmé par les résultats obtenus lors des essais d'innocuité avec administration systémique de doses sublétale à des lapins, rats et souris.

Des études récentes ont permis de démontrer une efficacité de l'imidacloride sur les stades larvaires des puces, dans l'environnement des animaux traités, en plus de son effet adulticide. Les stades larvaires présents dans l'environnement des animaux sont tués par contact avec l'animal traité.

4.3 Propriétés pharmacocinétiques

Le médicament vétérinaire est destiné à une administration par voie cutanée. Après application topique chez le chat, la substance active est rapidement distribuée sur tout le corps. Les études de tolérance aiguë sur la peau chez le rat et les études de surdosage et de cinétique sanguine chez l'espèce cible ont démontré que l'absorption systémique est très faible, transitoire et n'intervient pas dans l'efficacité. Ceci est confirmé par une étude qui a démontré que les puces ne meurent pas après ingestion du sang d'animaux préalablement traités mais dont la peau et le poil ont été nettoyés de toute trace de substance active.

Propriétés environnementales

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES

5.1 Incompatibilités majeures

Aucune connue.

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 5 ans.

5.3 Précautions particulières de conservation

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de précautions particulières de conservation.

Conserver la plaquette dans la boîte.

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Pipette unidose blanche en polypropylène, fermée par un bouchon à vis en polypropylène blanc. Conditionnées sous plaquette en chlorure de polyvinyle et aluminium.

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Le médicament vétérinaire ne doit pas être déversé dans les cours d'eau car l'imidaclopride pourrait mettre les poissons et autres organismes aquatiques en danger.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

ELANCO

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

FR/V/2962824 1/2011

Boîte en carton de 1 plaquette de 2 pipettes de 0,4 mL
Boîte en carton de 1 plaquette de 3 pipettes de 0,4 mL
Boîte en carton de 1 plaquette de 4 pipettes de 0,4 mL
Boîte en carton de 1 plaquette de 6 pipettes de 0,4 mL

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

03/11/2011

9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

20/06/2025

10. CLASSIFICATION DES MEDICAMENTS VETERINAIRES

Médicament vétérinaire non soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).